

Système d'acquisition dynamique n°2021-01

Système d'acquisition dynamique portant sur de l'approvisionnement en carburants

I. Caractéristiques générales du système d'acquisition dynamique

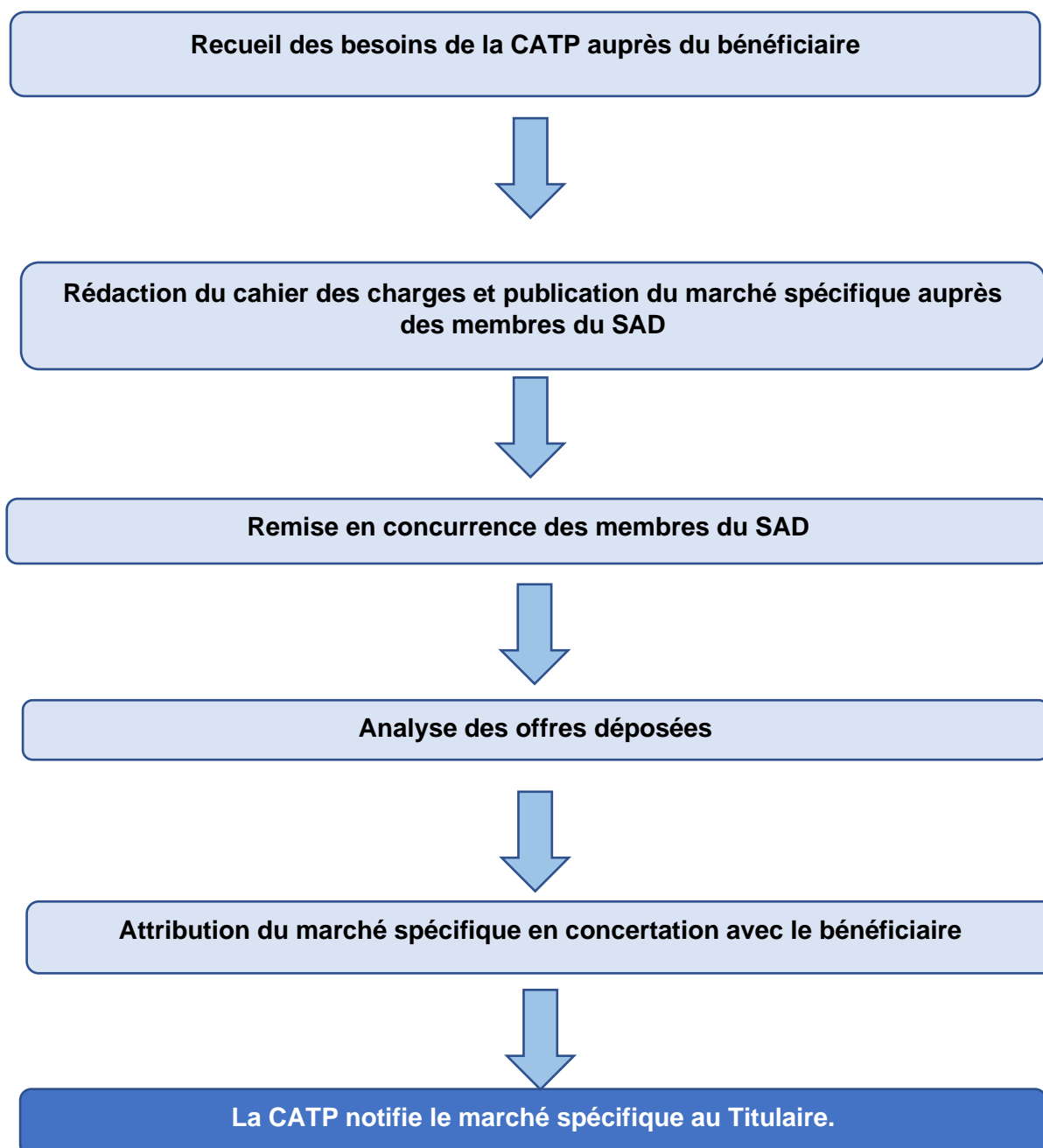
Objet	Pré-sélection d'un panel de fournisseurs en vue de fournir du carburant en vrac aux pouvoirs adjudicateurs souhaitant passer par la Centrale d'Achat du Transport Public pour répondre à leurs besoins.
Type de procédure	Procédure d'appel d'offres restreint prévue par les articles L2142-2 et R2161-6 à R2161-11 du code de la commande publique
Catégories	1 - SP95 - E5 2 - SP98 - E5 3 - SP98 - E10 4 - Gazole B7 5 - Gazole B10 6 - Gazole B30 7 - Gazole B100 8 - Diesel de synthèse XTL
Entreprises référencées	Altens Armorine Brétéché Ouest S.A.S.U. Canazzi Dyneff F3c GINOUVES GEORGES S.A.S (k9 energy) Oleo 100 Picoty Rossi carburants Total
Durée	entrée en vigueur le 10 juin 2021 jusqu'au 10 juin 2026
Modalités d'exécution	passation de marchés spécifiques

II. Caractéristiques des marchés spécifiques

Rôle du marché spécifique	Remise en concurrence des membres du système d'acquisition dynamique sur la base
Nombre d'attributaires	Plusieurs possibilités selon les besoins du bénéficiaire : mono attribution, multi attribution avec un titulaire prioritaire et un titulaire suppléant, etc

Modalités d'exécution	Émissions de bon de commande
Type de prix	Prix indexé sur l'indice Platts
Paiement des prestations	Le Bénéficiaire est directement destinataire des factures émises par le Titulaire.

III. Étapes de passation d'un marché spécifique



IV. Modalités de conventionnement entre le Bénéficiaire et la CATP

Avant de notifier le marché spécifique au Titulaire, la CATP formalise l'accord du Bénéficiaire de lui confier la prestation d'assistance demandée en lui faisant signer une convention de prestation d'achat.

La CATP perçoit dans ce cadre une rémunération forfaitaire de 3500€ HT afin de couvrir les frais de passation du SAD et l'examen de chaque marché spécifique et bons de commande.

V. Demande d'informations complémentaires

Lors de la survenance d'un besoin, nous vous invitons à vous rapprocher de(s) personne(s) compétente(s) afin de vous accompagner dans la définition de votre besoin et la rédaction du cahier des charges du marché spécifique.

Aspects juridiques, suivi administratif et procédure des marchés spécifiques :

Julien Gachon : julien.gachon@catp.fr / 01 71 19 91 39